

HOMPESCH-RURICH (*Théophile-Antoine-Guillaume*, comte de), Président de la Compagnie belge de colonisation (Overbach, Prusse rhénane, 11.3.1800 - Paris, 30.3.1853). Fils du comte Jean-Baptiste-Louis (1759-1833) et de d'Arshot-Schoonhoven, Thérèse-Angélique-Philippine.

La famille de Hompesch, anoblie au XVIII^e siècle et de religion catholique, était une des premières du pays de Juliers. L'un de ses membres avait combattu avec Marlborough contre Villeroy dans le Brabant et notamment à Heylissem en 1705. Celui qui nous occupe était un des neveux du comte Ferdinand, le premier Allemand élevé à la dignité de grand maître de l'Ordre de Malte, mais aussi le dernier à avoir porté ce titre, de 1797 à la chute de l'île l'année suivante.

Théophile-Antoine-Guillaume avait servi un temps dans les troupes prussiennes, mais n'en avait pas moins certaines attaches avec notre pays. L'un de ses frères, Ernest-Louis, après avoir combattu sous les aigles napoléoniennes, avait obtenu le grade de lieutenant en second dans l'artillerie de la légion belge qui s'était constituée en juillet 1814. Un autre frère, Hermann-Philippe, chambellan du Roi de Prusse, avait épousé en 1825 sa cousine germaine: Octavie-Philippine d'Arshot-Schoonhoven, dont le père, le comte Philippe-Jean-Michel, sera le premier grand maréchal de la Cour de Léopold I^{er}, et dont le frère, le comte Guillaume-Ernest, deviendra sénateur du royaume. En 1828, Théophile s'unissait, lui aussi, à une de nos compatriotes: Jeanne-Hubertine-Fiacrine d'Overschie-Wisbecq, fille et seule héritière de René-François-Joseph qui avait servi l'Autriche comme officier, et de Theodora baronne de Hochsteden. C'est au château de Neerysse en Brabant que s'installèrent les nouveaux époux.

Dans ces conditions, et si l'on tient compte de surcroît de ce que des alliances avaient jadis rapproché leurs ancêtres des de Merode et des d'Ursel, rien ne doit nous étonner dans le fait que le comte et la comtesse de Hompesch aient été bientôt admis à la Cour de Bruxelles. Leur présence y est attestée, en même temps que celle du comte Félix de Merode et de plusieurs diplomates, à un dîner offert le jour de Noël 1832 par le roi Léopold I^{er} et sa jeune épouse. Avant même cette date, de Hompesch, qui disposait d'une fortune considérable, s'était intéressé à plusieurs affaires et en particulier, en collaboration avec le banquier Euler, au brevet d'un remorqueur (locomotive) pour voies ferrées! Le comte menait, par ailleurs, grande vie, possédait une écurie de chevaux de course ainsi qu'un cabinet d'armes et d'armures et un autre d'antiquités. Il eut bientôt pignon sur rue au quartier Bodenbroek, puis à Saint-Josse-ten-Noode, où fêtes et réceptions attirèrent l'aristocratie et le monde des affaires.

Que ce soit, comme on l'a écrit, au cours d'un bal ou d'un entretien qu'il avait sollicité du Palais que Théophile de Hompesch rencontra pour la première fois Léopold I^{er}, est une question d'intérêt fort secondaire. L'essentiel est que le Souverain mit à profit la conversation pour confier à son interlocuteur l'idée que, pour son malheur, celui-ci allait chercher à réaliser: la nécessité pour la Belgique de s'étendre au delà des océans par la colonisation et l'émigration. Il est regrettable que le défaut de précision chronologique soit la première constante du mémoire publié en 1854 par la comtesse de Hompesch et où elle a cherché à résumer cet entretien décisif de son mari avec le Roi: «à celui-ci manquait l'homme dont le nom, la position et la fortune s'unissaient à un esprit entreprenant. A peine le Roi connut-il

l'esprit vif de mon mari qu'il trouva ce qu'il désirait. Sa Majesté lui proposa Sa grande Pensée; elle fut acceptée; maintenant il fallait la poursuivre... »

C'est le 25 février 1841 qu'un groupe de hautes personnalités se réunit en conséquence à l'hôtel de Mérode à Bruxelles. Les bases

y furent jetées d'une Compagnie belge de colonisation à laquelle Léopold I^{er} ne tarda pas à accorder officiellement son patronage. Nous n'avons pas à refaire ici, après le R.P. J. Fabri et d'autres, l'histoire de ce qu'on a parfois appelé « le scandale de Santo Tomas de Guatemala ». Que cette entreprise coloniale ait été mal conçue, organisée et dirigée est l'évidence même; que les bases en aient été aussi utopiques sur le plan humain et social que sur celui de la géographie économique est tout aussi certain. Mais il est indéniable que la plupart des personnalités qui portèrent l'affaire sur les fonts baptismaux agissaient de bonne foi, même si l'on est en droit de leur reprocher un manque d'information fort général, et que le comte de Hompesch, en particulier, était sincèrement résolu à mettre sa fortune et ses capacités à la disposition d'un pays qu'il considérait désormais comme le sien.

Nommé par arrêté royal président du comité des directeurs de la Compagnie belge de colonisation, de Hompesch s'en expliquait publiquement lors d'une séance du conseil général du 6 février 1844, alors que le crédit de la société était depuis longtemps ébranlé: « La pensée qui a présidé à la fondation de la compagnie n'a pas eu pour motif un intérêt personnel ni pour but une entreprise de spéculation. Le sentiment de la nécessité d'ouvrir à la Belgique un débouché pour le trop plein de sa population laborieuse et de ses produits manufacturés a été le point de départ qui a présidé à nos efforts (et)... guidé nos travaux... Fort de l'approbation et de la haute protection que le Roi n'a cessé de nous accorder, nous n'avons pas craint de nous exposer aux chances d'une entreprise lointaine pour faire entrer la Belgique dans la voie de la colonisation, remède puissant à nos yeux contre les maux du paupérisme et de la pléthore industrielle ». En 1843 déjà, de Hompesch avait diffusé sous son nom un *Mémoire à MM. les Ministres de l'Intérieur et des Finances sur l'origine, la situation et l'avenir de la Compagnie belge de colonisation*, et échangé avec Alexandre Gendebien une correspondance sur Santo Tomas et la colonisation en général, qui fut en partie reproduite dans *Le Messager de Gand et des Pays-Bas* du 14 août 1844.

Inéluctablement l'affaire se muait en désastre. Les souscriptions publiques n'ayant pas réussi, un accord fut conclu avec le Cabinet Nothomb qui, à l'initiative du Roi, décida de présenter aux Chambres, en 1844 encore, un projet de

loi qui accorderait à la société un emprunt de trois millions à 3 % d'intérêts. Le même jour, la Compagnie déposait ses livres avec une dette de plus de 600.000 F, somme que de Hompesch, aidé d'un ami et confiant dans les promesses royales et gouvernementales, s'efforçait d'avancer, la moitié par l'intermédiaire d'une banque allemande. Mais celle-ci, après plusieurs autres péripéties, retira son épingle du jeu, et les difficultés de la Compagnie firent l'objet de plusieurs débats publics aux Chambres en 1844 et 1845.

En 1846, au moment d'une grave maladie du comte de Hompesch et du décès de sa belle-mère dont la comtesse était seule héritière, les créanciers harcelèrent de plus belle le couple et obtinrent en gage une partie des biens nouvellement acquis. Ses propriétés furent menacées de saisie, et l'ex-président de la Compagnie, de la vente du reste de ses biens propres. En mars 1847, des affiches apposées sur les murs de Bruxelles annonçèrent la saisie et la vente des meubles de l'administration du groupe en faillite: en majuscules immenses se détachaient, si nous en croyons les rapports de plusieurs diplomates étrangers, les noms des directeurs, les comtes de Merode et Arrivabene, et aussi celui du comte de Hompesch.

Celui-ci, se prévalant des promesses faites par Nothomb, le chef du Cabinet, intenta à l'Etat un procès en restitution de 1.205.000 francs sans les intérêts. C'est alors qu'il répandit dans le public son *Mémoire à consulter et pièces à l'appui pour servir au procès de M. le comte de Hompesch contre l'Etat belge relatif à la colonie de Santo-Thomas de Guaté-*

mala. Le procès fut plaidé le 28 août 1848, et de Hompesch condamné. Le 23 avril 1850, la Cour de cassation, qu'il avait saisie de l'affaire, consacrait définitivement les conclusions des diverses instances qui l'avaient débouté, et le 10 août 1851, les biens du comte furent vendus à l'encan. Une partie de son cabinet d'armes et d'armures fut achetée par le Musée de la Porte de Hal, et ses collections d'antiquités et de meubles dispersées.

Vainement de Hompesch et son épouse, après s'être adressés à Léopold I^{er} et à d'autres personnalités belges influentes, cherchèrent un appui du côté des Cours de Berlin, de Vienne et de Saint-Petersbourg où ils s'étaient successivement rendus. Arrêté à son retour en Belgique, puis libéré moyennant caution, le comte, après avoir tenté une ultime démarche à Laeken et auprès du Roi de Prusse, se rendit à Paris. C'est là qu'il fut appréhendé le 25 octobre 1852 et enfermé à la prison de la rue de Clichy réservée aux détenus pour dettes. Théophile de Hompesch y mourut le 30 mars 1853. Sa dépouille fut ramenée peu après dans la chapelle funéraire de son château natal d'Overbach.

Avant d'y décéder elle-même le 30 juin 1856, la comtesse avait juré de rendre hommage à un époux qu'elle aimait et admirait par dessus tout, et en qui elle semble avoir vu la réunion du génie et des plus belles qualités humaines. Elle tint parole et, malgré son profond chagrin, publia à ses frais en 1854: *Mein Schwerer bei Leiche meines theuren Gatten*. Le manuscrit français original: *Mon serment prononcé sur le corps de mon cher époux*, qui a été acquis en 1950 par le Ministère des Colonies, a fait l'objet d'une analyse détaillée de M. Em. Van Grieken dans *Un témoignage sur l'histoire de la Compagnie belge de colonisation* (p. 251-264 du mémorial 1965 de l'ARSOM: *L'Expansion belge sous Léopold I^{er} (1831-1865). Recueil d'études*). Dans un style teinté de romantisme et religiosité, qui exclut de toute précision chronologique et toute rigueur scientifique, Jeannette d'Overschie-Wisbecq raconte jusque dans ses origines le drame dont son époux et elle ont été victimes, non sans rejeter une part de responsabilités sur Léopold I^{er} et ses ministres.

Ajoutons que c'est le comte de Hompesch qui, dans la nuit du 25 au 26 février 1848, avait apporté à Laeken la nouvelle de la révolution qui venait de renverser à Paris le trône de Louis-Philippe. Il avait, d'ailleurs, commis ensuite l'imprudence de raconter cet entretien avec Léopold I^{er} à son avocat, Lucien Jottrand, un des chefs du parti républicain belge, qui en tira la conclusion prématurée que le comte servait d'intermédiaire au Roi décidé, pour sa part, à déposer la couronne, si bien que l'on se hâta, dans les milieux avancés, à déterminer le taux de la pension qui lui serait allouée par la future République. Dernière précision: aux funérailles de Léopold I^{er} et à l'avènement de Léopold II, le Roi de Prusse se fera représenter par son chambellan, le comte Alfred de Hompesch-Rurich, neveu de Théophile.

28 février 1966.

Albert Duchesne.

Archives générales du Royaume (fonds Rogier) et du Musée royal de l'Armée à Bruxelles. — E. Lejour, *Inventaire des archives de la famille Overschie de Neerysse*, p. 7-8, Bruxelles, 1965. — *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, 1948, p. 89-90, et 1860, p. 200. — *Gotisches Genealogisches Taschenbuch der gräflichen Häuser*, 1853. — Collection des documents relatifs à l'histoire de la Compagnie belge de colonisation (cfr. A. Duchesne, *Bibliographie annexée au mémorial 1965 de l'ARSOM* cité plus haut, p. 791-797). — J. Fabri, *Les Belges au Guatemala (1840-1845)*, p. 261 et passim, Bruxelles, 1953.

Acad. Roy. Scienc. d'Outre-Mer
Biographie Belge d'Outre-Mer,
T. VI, 1968, col. 497-501